



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SEANCE DU 02/05/2023

DATE DE CONVOCATION : 26/04/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Nathalie BLOMMAERT, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Nicolas ELLEOUET

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Loïc HERVOIR à Nathalie BERTHO, Yannick GOUGEON à Christophe LERAY, Nathalie DREAN à Yannick TRINQUART, Fabienne HEMERY à Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Laurent KERIVEL

ABSENT(S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Magali POISSON-VANNIER (excusée), Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabrice GAUBERT

Finances 2023.05.005 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Mme Nathalie BERTHO, Adjointe aux Finances, rappelle que chaque année, le Conseil municipal attribue une subvention aux associations, calculée en fonction de critères (nombre d'adhérents, de participation à des championnats, nombre et ampleur des manifestations organisées, encadrement, emploi de professionnels, niveau de compétition : régional, départemental, national). Pour rappel, pour le calcul 2021, ces critères n'avaient pas été pris en compte, compte tenu du contexte particulier de 2020. Les associations qui avaient déposé un dossier de demande avaient reçu une subvention sur la base du montant obtenu en 2020, exceptionnellement revalorisé de 12,88 %. En 2022, la Commission Finances a proposé de maintenir le montant de subvention 2021 sans application des critères.

D'autre part, certaines associations ne peuvent pas entrer dans les critères de l'outil précité, comme la chasse aux ragondins, ou la Prévention Routière. En effet, ce sont des associations qui œuvrent pour l'intérêt général de la commune, mais pour lesquelles l'application des critères n'est pas possible. Ces associations se voient donc attribuer un forfait. Les subventions à l'Association communale de chasse (Lutte contre les nuisibles – ragondins), et à la Prévention Routière ont été maintenues à l'identique en 2022, sous condition d'une demande écrite.

Mme BERTHO fait part des propositions de la commission Finances pour l'année 2023. Une revalorisation des bases de calcul est proposée. Le total des subventions sur critères s'élèverait à 8 517 €, soit une enveloppe similaire à 2022. Elle indique également que le CRIC (Comité des Relations Internationales des Communes jumelées) a fait pour 2023 une demande d'un montant de 543 € (272,00 € en 2022 et 2021, 544,00 € en 2020), en raison de la reprise de ses activités, notamment un déplacement en Pologne, et l'accueil de la délégation Polonaise et d'un groupe Irlandais. Le CRIC souhaite ainsi relancer la dynamique des jumelages, après les crises sanitaires des années 2020 et 2021.

Les propositions de subventions aux associations pour 2023 sont présentées ci-dessous :

SUBVENTIONS SUR CRITERES

ASSOCIATION	SUBVENTION 2023	ASSOCIATION	SUBVENTION 2023
ACPG - CATM	276,00 €	1'Pulsion	<i>Pas de demande</i>
Club du bon Accueil	366,00 €	Passion Running Govenais	249,00 €
Association communale de chasse	112,00 €	Marcher à Goven	198,00 €
Art floral de Goven	61,00 €	Cap Form Goven	877,00 €
De la Couleur à Goven	491,00 €	Pas à Pas	536,00 €
Calme et sérénité	64,00 €	Club Cyclotourisme Govenais	88,00 €
Pelotes et Bobines	59,00 €	Sporting Club Goven	1 126,00 €
Aiguilles et crochets en fête	56,00 €	Volley Ball Club Govenais	227,00 €
Copains - Copines	162,00 €	Badminton	230,00 €
Mot à mot - Scrabble à Goven	85,00 €	Tennis de Goven	581,00 €
Yog'Harmonie	114,00 €	Tennis de table Govenais	110,00 €
Sophro zénitude	305,00 €	La Boule Govenaise	298,00 €
Bien être en mouvement	691,00 €	Goven Mólkky Club	107,00 €
Go Venez Chanter	223,00 €	Cavaliers Muserolle	130,00 €
Les Valkyries	537,00 €	Cow-Boys Dancers	121,00
Le Temps du Plaisir	37,00 €	MAM Jardin des Sens	<i>Pas de demande</i>

AUTRES SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS, AUTRES ORGANISMES :	Subvention 2023
Association communale de chasse (Lutte contre les nuisibles – ragondins)	<i>REPORTÉ</i>
Prévention routière (interventions dans les écoles)	100,00 €
CRIC	544,00 €

Vu le CGCT,

Vu le budget communal, budget principal, article 6574,

Vu l'avis de la commission Finances du 26/04/2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les propositions d'attributions de subventions 2023 telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 23/05/23
Le Maire Norbert Saulnier

